

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE WISCHES**

*Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction: 19
Conseillers présents : 15
Date de convocation : 2 juillet 2018*

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance ordinaire du 9 juillet 2018
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

Assistaient à la séance :

- Mme et MM. Sabine KAEUFLING, André SCHAEFFER, Alain HUBER, adjoints au maire

- MM. Jean-Pierre LONDOT, Jean-Marie WEISGERBER, Pierre GANIER, Florence STEIN, Caroline VANDEPUTTE, Fabienne FREELING, Adrien DIEBOLT, Jean-Luc POIREL, Christine BLANCK, Sylvie FIRMERY, Eric HERTZOG conseillers municipaux

Avaient donné procuration :

- Mmes Edwige TOMAZ, Anne DOUADIC-LATUNER, M. Etienne GIRARDOT

Absente:

- Mme Marie-Hélène ARIOUA

N° 2018/032 :

Proposition de classement du site du Petit Donon

Le cimetière originel allemand-français du Petit Donon, situé principalement sur la commune de Wisches, est un bien cœur exceptionnel du fait de sa valeur culturelle, historique et esthétique, valeurs inégalées sur le front. Il appartient au champ de bataille du Donon d'août 1914 qui englobe les nécropoles nationales françaises de Wisches et du Donon.

Ce bien complexe, constitué de stèles dispersées, reste assez difficile d'accès. Respecté de tous, il est l'objet de commémorations. C'est un haut lieu de silence qui dégage une force impressionnante. Le Petit Donon comporte en outre de nombreux vestiges du premier conflit mondial : abris, tranchées, chemin, tunnels...protégés par la forêt qui joue ici un rôle conservatoire.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que ce site exceptionnel du Petit Donon peut faire l'objet d'une inscription sur la liste indicative des sites majeurs à classer au titre des articles L.341-1 et suivants du code de l'environnement. Ce classement peut concerner des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, légendaire, pittoresque ou scientifique, un intérêt général.

L'objectif de la protection est de conserver les caractéristiques du lieu et de le préserver des atteintes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- Demande que le site du Petit Donon, situé sur le territoire de WISCHES, soit intégré dans la liste indicative des sites majeurs à classer ;

N° 2018/033 :

Subventions pour sorties scolaires

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- décide d'attribuer une subvention de 5€ par enfant, soit 235 euros pour 47 élèves, en contribution à la sortie scolaire des CE2 et CM2 au musée de l'électricité de MULHOUSE le 26 juin 2018.
- Décide d'attribuer une subvention de 5€ par enfant, soit 185 euros pour 37 élèves, en contribution à la sortie scolaire des enfants de maternelle de WISCHES au parc du Petit Prince à UNGERSHEIM le 22 juin 2018.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 (divers) du budget primitif 2018.

N° 2018/034 :

Budget annexe forêt : décision modificative N° 1

Sur proposition de monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- Approuve la décision budgétaire modificative N°1 du budget annexe forêt ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- D6413 : rémunération personnel titulaire : + 6 000,00 euros
- D6522 : reversement de l'excédent des budgets annexes : - 6 000,00 euros



Pour extrait conforme
Wisches, le 12 juillet 2018
Le maire,
Alain FRRY